



# Bulletin Officiel

N°7405 Jeudi 17 juillet 2025

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)30<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

LANCEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES VISES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025	2
DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER	4
PREPARATIFS DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER EN VUE DE L'EVALUATION MUTUELLE CONDUITE PAR LE GROUPE D'ACTION FINANCIERE POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD (MENAFATF)	7
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	9

## AVIS DES SOCIETES

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	11
---------------------------------------	----

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

## ANNEXE II

### INFORMATIONS POST AGO

- EURO-CYCLES

## ANNEXE III

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2025-1 »

## ANNEXE IV

### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- MAC EPARGNE ACTIONS FCP
- MAC CROISSANCE FCP
- MAC EPARGNANT FCP
- MAC EQUILIBRE FCP

## بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتذكير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 الي 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء ببلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقا لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيق إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيقة للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من **1 جويلية 2025**.

ويمكن الولوج إلى هذه التطبيقة واستعمالها عبر الرابط الالكتروني <https://jibaya.tn> ، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعو الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيقة لإيداع التصاريح في الآجال القانونية، وتفادي أي تأخير أو إخلال بالواجبات المحمولة عليها بمقتضى القانون.

## Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025**.

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

هيئة السوق المالية  
بلاغ مختصر  
حول القرار التأديبي الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ  
18 جوان 2025 في حق:  
حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة  
"التونسية السعودية للاستثمار TSI"

انعقد مجلس هيئة السوق المالية في جلسة تأديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقرّ الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقاً لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكفل بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود والملاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذر سابقاً سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

• الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أبريل 2025 للحضور يوم 23 أبريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ الجلسة مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" مرفقة بشهادة طبية مؤرخة في 22 أبريل 2025 تفيد أنّ السيد حافظ السبع يتمتع براحة مرضية لمدة أربعة أيام؛

• الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أبريل 2025 للحضور يوم 28 أبريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أبريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنّ المعني بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛

• الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أبريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم ردّ إلكتروني من السيد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛

• الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أبريل 2025، طلبت فيه الهيئة من المعني مدها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنّه، ورغم مرور الآجال القانونية، لم ترد على الهيئة أيّ إجابة من السيد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد لمباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.

وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمّدة لأعمال أعوان الهيئة ولإجراءات البحث والتحقيق، تمّ تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعني استناداً إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.

وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضات القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه:

### الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أبريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقاً لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإستيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 ولأحكام الفصلين 57 و79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم مصالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرين من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدتهم في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير اللازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح في خرق لأحكام الفصول 107 و108 و115 و116 و117 و140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تمّ تنقيحه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و4 و6 و6 مكرر و7 و8 و11 و14 و20 و26 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسهم خلافا للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،
- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونقائص في سياسة الاستثمار وإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية ولأحكام الفصول 17 و52 و111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،
- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلا عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسك حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسك وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاضعة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها." ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلقة بمسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انحياز، مراعين تقديم مصالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة." ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 ولأحكام الفصول 51 و54 و73 و74 و76 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر.

### قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:
- التوقيف النهائي والكلّي للسيد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة له لممارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

## بلاغ هيئة السوق المالية

استعدادات هيئة السوق المالية لعملية التقييم المتبادل التي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)

في إطار الاستعدادات الجارية لعملية التقييم المتبادل التي ستخضع لها الجمهورية التونسية خلال الفترة الممتدة بين سنتي 2025 و2026، والتي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)، وتكريسا لدور هيئة السوق المالية في معاضدة المجهود الوطني في مجال مكافحة غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح، تعمل الهيئة على تعزيز جاهزية القطاع المالي الخاضع لرقابتها وفق ما تقتضيه المعايير الدولية المعتمدة في هذا المجال.

وفي هذا الإطار، قامت هيئة السوق المالية بتاريخ 05 جوان 2025 بتعميم استبيان على المؤسسات الخاضعة لإشرافها، بهدف تقييم مدى إدراك الفاعلين في السوق المالية للمخاطر المتعلقة بتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل، وذلك امتثالا للتوصيتين عدد 1 و7 من توصيات مجموعة العمل المالي.

كما أنه حرصا على احترام مقتضيات التقييم المتبادل، التي تضع معيار "الفعالية" في صلب عملية التقدير، تعلم الهيئة أنه سيتم، خلال شهر جويلية القادم، الشروع في إنجاز مهام تفقد مكتبية وميدانية لدى عدد من وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير، وذلك من قبل أعضاء هيكل التوقي من غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح التابع للهيئة. وتهدف هذه المهام الرقابية، التي ستتم وفق المنهج القائم على المخاطر (Risk-Based Approach)، إلى التثبيت من مدى التزام المعنيين بالأحكام القانونية والترتيبية ذات العلاقة، ولا سيما فيما يتعلق بإجراءات العناية الواجبة تجاه الحرفاء، والتصريح بالعمليات المشبوهة، وتوفير المعلومات عند الطلب.

وإذ تؤكد هيئة السوق المالية على أنّ الرقابة الفعلية تمثل عنصرا أساسيا في تقييم مدى نجاعة المنظومة الوطنية، فإنها تدعو جميع المتدخلين الخاضعين لرقابتها إلى التعاون الكامل مع فرق المراقبة، وتذكّر بأهمية الالتزام بتطبيق التوصيات الدولية، بما يعزز من مكانة تونس في إطار عملية التقييم ويبرز مدى جدية الأطراف الوطنية في إرساء منظومة مالية شفافة وسليمة.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Préparatifs du Conseil du Marché Financier en vue de l'évaluation mutuelle conduite par le Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF)**

Dans le cadre des préparatifs en cours relatifs à l'évaluation mutuelle à laquelle sera soumise la République Tunisienne durant la période 2025–2026, sous la supervision du Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF), et en concrétisation du rôle du Conseil du Marché Financier (CMF) dans l'appui aux efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes, le CMF œuvre au renforcement de la préparation du secteur financier placé sous son contrôle, conformément aux normes internationales en vigueur dans ce domaine.

À cet effet, le CMF a procédé, en date du 05 juin 2025, à la diffusion d'un questionnaire à l'intention des institutions soumises à sa surveillance, en vue d'évaluer le niveau de perception, par les intervenants du marché financier, des risques liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive, et ce en application des recommandations n°1 et n°7 du Groupe d'action financière.

Par ailleurs, et dans un souci de conformité avec les exigences de l'évaluation mutuelle, qui accorde une attention particulière au critère de « l'effectivité » dans la mise en œuvre du dispositif légal et réglementaire, le CMF informe qu'il sera procédé, au cours du mois de juillet prochain, à la réalisation de missions de contrôle sur pièces et sur place auprès de certains intermédiaires en bourse et sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers. Ces contrôles seront menés par les membres de la Structure de prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes relevant du CMF, selon l'approche fondée sur les risques (Risk-Based Approach).

Ces missions visent à vérifier le respect, par les entités concernées, de leurs obligations légales et réglementaires, notamment en matière de mise en œuvre des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle, de déclaration des opérations suspectes et de mise à disposition des informations requises sur demande.

Le CMF réaffirme par ailleurs, que le contrôle effectif constitue un élément fondamental dans l'évaluation de l'effectivité du dispositif national, et invite l'ensemble des intervenants soumis à son contrôle à coopérer pleinement avec les équipes d'inspection, et rappelle l'importance d'un engagement rigoureux dans l'application des recommandations internationales, dans une démarche de transparence et d'intégrité, contribuant à améliorer la position de la Tunisie dans le cadre de cette importante mission d'évaluation mutuelle.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31**

تذكّر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025**

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	20/07/92	123,874	127,896	127,916
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	16/04/07	173,296	179,004	179,034
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	142,702	147,519	147,544
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	161,011	161,040
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	152,575	152,599
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	158,687	158,715
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	145,140	145,160
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	59,404	59,414
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,860	43,867
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	148,989	149,016
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	130,563	130,608
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	130,187	130,211
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	112,270	112,291
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	104,313	104,331
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	105,278	105,297
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>						
16	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,868	22,872
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	158,815	158,839
18	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	151,740	151,754
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,480	14,482
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	220,773	220,811
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	123,965	123,984
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	129,387	129,410
23	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	18,073	18,076
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	115,082	115,101
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	110,274	110,293
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,439	2,442
<b>SICAV MIXTES</b>						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	17/05/93	76,296	81,127	81,329
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	25/04/94	158,301	168,198	168,307
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	11/11/01	114,137	129,068	129,214
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	135,862	135,884
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	184,232	184,412
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	674,371	674,877
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	152,511	152,406
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	206,164	207,002
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	06/09/10	115,011	130,980	131,262
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	09/05/11	162,164	176,711	177,669
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	209,943	210,133
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	191,195	191,462
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	04/06/07	28,699	33,108	33,260
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	113,210	113,132
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,310	1,312
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,398	1,403
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	102,751	102,775
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 851,721	2 863,629
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	305,299	311,657
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,959	3,971
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,432	3,439
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	55,071	55,425
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,546	1,547
50	FCP HAYETT PLENIUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,505	1,512
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,557	1,567
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	20,041	20,341
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	06/11/17	13,154	15,484	15,752
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,692	20,977
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	17/04/23	5 750,273	6 196,740	6 234,380
<b>SICAV ACTIONS</b>						
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	105,131	126,805	126,996
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,708	1,703

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
58	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	112,515	112,532
59	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	99,725	99,743
60	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	106,363	106,382
61	ATTIARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	104,122	104,137
62	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	110,406	110,423
63	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	105,596	105,614
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	102,255	102,272
65	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	107,205	107,222
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	106,682	106,701
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	104,964	104,979
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	104,947	104,964
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	103,580	103,599
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	108,173	108,188
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	103,486	103,503
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,480	105,486
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	107,839	107,854
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	102,965	102,982
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	114,151	114,164
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	105,842	105,860
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	110,150	110,168
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	105,767	105,787
79	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 038,888	1 039,078
80	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 498,051	10 499,976
81	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	104,244	104,262
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
82	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	107,979	107,997
83	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	105,243	105,444
84	FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	99,989	100,173
<b>SICAV MIXTES</b>								
85	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	74,279	74,366
86	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	142,706	143,441
87	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,942	17,937
88	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	368,577	368,687
89	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 725,661	2 736,957
90	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	67,931	67,893
91	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,205	54,185
92	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	114,593	114,617
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
93	FCP IRADETT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	20,621	20,635
95	ATTIARI FCP CEA	ATTIARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,321	21,319
96	ATTIARI FCP DYNAMIQUE	ATTIARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,266	18,291
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	104,450	104,266
98	FCP AL IMIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	90,547	91,245
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	95,950	96,600
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	118,913	119,195
101	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	117,243	117,270
102	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	14,019	14,039
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	118,405	118,407
104	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	95,727	96,082
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	113,253	113,436
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	133,384	134,547
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	181,363	183,180
108	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	171,575	172,633
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	231,615	233,275
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	210,554	211,826
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	205,079	206,462
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	33,915	34,337
113	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 162,262	12 252,877
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	118,590	119,354
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 019,342	6 067,223
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,436	12,560
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	186,060	187,331
118	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	13 660,295	13 814,814
119	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	12 166,249	12 216,987
120	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 061,512	11 102,657
121	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 029,327	12 106,019
122	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 199,853	11 234,496
123	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,469	12,629
124	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	123,582	124,904
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGE	18/12/24	-	-	100,084	108,806	109,875
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	129,400	129,050
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 230,869	1 245,959

\* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du Collège Délégué  
**M. Hatem Smiri**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE\***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8 <sup>ème</sup> étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29. ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45. Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguaia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66. Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

**LISTE DES FCC**

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

\* FCC en liquidation anticipée

**LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE**

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* FA en liquidation

**LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE**

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

\* FCPR en liquidation

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS**

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## Avis des sociétés

### **Informations Post AGO**

#### **EURO-CYCLES S.A**

Siège Social : Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 Juin 2025, la Société Euro cycles publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat comptable.
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- La liste des administrateurs

#### **1- Résolutions adoptées**

##### **Première résolution :**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2024, et après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2024, approuve les rapports d'activités, les états financiers individuels et consolidés 2024.

Les états financiers individuels et les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 font apparaître respectivement un bénéfice net individuel après impôt de 10 427 936 DT et un bénéfice net consolidé après impôt de 10 976 341 DT.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité soit 98.98%**

##### **Deuxième résolution :**

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes ainsi que les rapports d'activités du conseil d'administration, L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales toutes les opérations mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité soit 98.98%**

##### **Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitifs et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration, à son Directeur Général et à son Directeur Général Adjoint pour leur gestion durant l'exercice 2024.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité soit 98.98%**

#### **Quatrième Résolutions**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat Bénéficiaire de l'exercice 2024 ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2024	10 427 936.451 dinars
	40 657 327.682 dinars
+ Report à nouveau ex 2023	<b>51 085 264.133 dinars</b>
<b>TOTAL (1)</b>	<b>51 085 264.133 dinars</b>
- Dividendes à distribuer	5 880 600.000 dinars
Résultats reportés Après affectation	45 204 664.133 dinars
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0</b>

Le dividende sera mis en paiement à raison de 0,600 Dinars par action à compter du vendredi 15 aout 2025.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité soit 98.98%**

#### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 8 750 DT (Huit mille Sept cent cinquante Dinars) le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chacun des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024 (soit 7 000 DT net de tous impôts par administrateur).

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité soit 98.30%**

#### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Mme YOSRA CHELLY Expert-comptable, membre de l'ordre des Experts comptables de Tunisie titulaire de la carte professionnel N° 1469 et de la CIN N° 05542551 entant que Co-commissaire aux comptes de la société pour les trois exercices comptables 2025-2026 et 2027, de ce fait son mandat se terminera avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité**

#### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de Renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur HABIB ESSEYAH
- Monsieur MOHAMED REKIK
- Monsieur MICHELE BERAUDO

- La Société MG INVEST

Cette décision de renouvellement porte sur une durée de 03 ans qui couvre les exercices 2025-2026 et 2027 et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité soit 98.30%**

**Huitième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

## II- Bilan Après Affectation du Résultat Comptable.

### **BILAN**

<i>(Exprimé en Dinars arrondi)</i>	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ACTIFS</b>		
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
<i>Actifs Immobilisés</i>		
<i>Immobilisations Incorporelles</i>	91 930	91 930
<i>Moins Amortissements</i>	-91 389	-90 307
<i>Valeur Comptable Nette</i>	541	1 623
<i>Immobilisations Corporelles</i>	30 803 308	29 252 575
<i>Moins Amortissements</i>	-13 433 347	-12 068 011
<i>Valeur Comptable Nette</i>	17 369 961	17 184 564
<i>Immobilisations Financières</i>	174 800	217 850
<i>Moins Provisions</i>	-	-
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>17 545 302</b>	<b>17 404 037</b>
<i>Autres actifs non courants</i>	-	-
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>17 545 302</b>	<b>17 404 037</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
<i>Stocks</i>	95 044 399	118 233 527
<i>Moins Provisions</i>	- 1 766 319	- 1 852 898
<i>Valeur Comptable Nette</i>	93 278 079	116 380 629
<i>Clients et Comptes Rattachés</i>	26 136 877	12 498 669
<i>Moins Provisions</i>	- 3 163 507	- 3 546 606
<i>Valeur Comptable Nette</i>	22 973 370	8 952 063
<i>Autres actifs courants</i>	4 906 196	9 307 294
<i>Placements &amp; autres actifs financiers</i>	3 032 092	106 308
<i>Liquidités &amp; Equivalents de liquidités</i>	13 455 135	7 949 760
<b>Total des actifs courants</b>	<b>137 644 872</b>	<b>142 696 055</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>155 190 175</b>	<b>160 100 092</b>

---

**BILAN**

---

**(Exprimé en Dinars)****Au 31 Décembre****2024**                      **2023*****CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS*****CAPITAUX PROPRES**

<i>Capital social</i>	9 801 000	9 801 000
<i>Réserves</i>	980 100	980 100
<i>Résultats reportés après affectation</i>	45 204 664	40 657 327
<i>Modifications comptables</i>		
<b><i>Total des capitaux propres après affectation</i></b>	<b>55 985 764</b>	<b>51 438 427</b>

**TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION****55 985 764**                      **51 438 427****PASSIFS*****Passifs non courants***

<i>Emprunts</i>	7 861 995	6 008 371
<i>Autres passifs financiers</i>		
<i>Provisions pour Risques</i>	-	280 839
<b><i>Total des passifs non courants</i></b>	<b>7 861 995</b>	<b>6 289 210</b>

***Passifs courants***

<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	20 428 551	12 658 818
<i>Autres passifs courants</i>	18 869 366	17 756 998
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	52 044 498	71 956 638
<b><i>Total des passifs courants</i></b>	<b>91 342 415</b>	<b>102 372 454</b>

**TOTAL DES PASSIFS****99 204 410**                      **108 661 664****TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS****155 190 175**                      **160 100 092**

---

**3-Etat d'évolution des capitaux propres :**

Désignations	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux Propres
♣ Solde au 31 Décembre 2024 avant affectation	9 801 000	980 100	40 657 328	10 427 936	61 866 364
Affectation du résultat 2024			10 427 936	-10 427 936	0
Distribution des dividendes			-5 880 600		-5 880 600
♣ Solde au 31 Décembre 2024 après affectation	9 801 000	980 100	45 204 664	0	55 985 764

#### 4-La liste des administrateurs

N°	Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle	Mandats dans d'autres Conseils
1	M. PATRICE GARANDEAU	Lui-même	Président du Conseil	2023-2024-2025	Président du Conseil Sté EURO CYCLES S. A	Néant
2	M. HABIB ESSEYAH	Lui-même	Administrateur	2025-2026-2027	Directeur Général Sté EURO CYCLES S. A	Néant
3	M. MOURAD GHAZI	Lui-même	Administrateur	2023-2024-2025	Directeur Général Adjoint Sté EURO CYCLES S. A	Néant
4	M. MOHAMED REKIK	Lui-même	Administrateur	2025-2026-2027	Directeur Général GROUPE LA ROSE BLANCHE	Administrateur des sociétés suivantes : * Comptoir Multiservices Agricoles * Couscousserie du Sud * Sté Tunisienne de Production Alimentaire * Sté FLEXO PRINT
5	M. MICHELE BERAUDO	Lui-même	Administrateur	2025-2026-2027	Néant	Néant
6	Sté MG INVEST	M. PATRICE GARANDEAU	Administrateur	2025-2026-2027	Néant	Néant
7	M. NADER GHAZOUANI	Lui-même	Administrateur Représentant les actionnaires Minoritaires	2023-2024-2025	Agent d'assurance MAGHREBIA PDG SMVDA KOBBA	- Administrateur des sociétés suivantes : * S.A.M (Meubles intérieurs) *SMVDA KOBBA
8	M. ABDERAZEK LOUATI	Lui-même	Administrateur Indépendant	2024-2025	Gérant de la société thyna advisory services tunisie	Administrateur indépendant à HANNIBAL LEASE
9	M. MONDHER	Lui-même	Administrateur	2023-2024-2025	Senior financial expert	Administrateur Représentant les actionnaires

	ACHOUR		Indépendant		(Financial services volunteer corps)	Minoritaires à la Sté UNIMED (2022-2023-2024)
						-Administrateur Représentant les actionnaires Minoritaires à la Sté atelier meubles intérieurs (2023-2024-2025)

## EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire « ATL 2025-1 »

### Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Arab Tunisian Lease réunie le 23/04/2025 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 27/05/2025 a décidé d'émettre un emprunt obligataire par appel public à l'épargne d'un montant de **40 millions de dinars** selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	9,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

#### Montant :

L'emprunt obligataire « ATL 2025-1 » est d'un montant de 40 millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2025-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **22/07/2025** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **29/08/2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'émission).**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **400 000** obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **29/08/2025**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **22/07/2025** auprès de l'Arab Financial Consultants (AFC), intermédiaire en bourse, sis Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis et de la BNA Capitaux–intermédiaire en bourse, sis au Complexe « Le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**But de l'émission :**

L'Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2025 des mises en force qui s'élèvent à 420 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90,3 millions de dinars par des emprunts obligataires, 38,7 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2025-1 ».
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/08/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **29/08/2025**.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **9,65%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/08/2030**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **29 août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29/08/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,65%** l'an.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :****Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « ATL 2025-1 » sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,670 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

**Notation de la société :**

Le 15/10/2024, Fitch Ratings a confirmé la notation de la société Arab Tunisian Lease (ATL) :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale à court terme : F2 (tun)

**Notation de l'émission :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **18/06/2025** une notation provisoire à long terme « **BBB+(EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2025-1** ».

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note «**BBB+ (tun)**» indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com).**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « ATL 2025-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, AFC intermédiaire en bourse, sis Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis et la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, sis Complexe « Le Banquier», Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2025-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA Capitaux**, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations souscrites.

**Marché des titres :**

Au 31/12/2024, Il existe 9 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 13 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **ATL 2025-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2025-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **07/07/2025** sous le n°**25/1157**, du document de référence « ATL 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **07/07/2025** sous le n°**25/003** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au deuxième trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2025.

La note d'opération et le document de référence « ATL 2025 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre 2025 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2025.

---

2025 - AS - 0941

# MAC EPARGNANT FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### *Opinion*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 5.563.532, un actif net de D : 5.524.706 et un bénéfice de D : 644.464.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Paragraphe d'observation*

Les emplois en actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 31,69% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 15% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Par ailleurs, les emplois en bons de trésor assimilables, emprunts obligataires garantis par l'état ou émis par appel public à l'épargne, titres de créances émis par l'état ou négociables sur les marchés relevant de la banque centrale ne représentent que 32,30% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 60% fixé par l'article 2 sus indiqué.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à

l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Said MALLEK**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	3 833 696	4 147 760
Actions et droits rattachés		1 763 113	2 018 506
Obligations et valeurs assimilées		1 797 219	1 849 117
Titres OPCVM		273 364	280 137
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		1 729 716	1 423 943
Placements monétaires	5	1 000 151	300 454
Disponibilités		729 565	1 123 489
<b>Créances d'exploitation</b>		120	15 726
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 563 532</b>	<b>5 587 429</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	32 198	13 686
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	6 628	44 253
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>38 826</b>	<b>57 939</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	5 333 223	5 407 899
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		19	30
Sommes distribuables de l'exercice en cours		191 464	121 561
<b>ACTIF NET</b>		<b>5 524 706</b>	<b>5 529 490</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 563 532</b>	<b>5 587 429</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	287 416	158 249
Dividendes		159 137	104 034
Revenus des obligations et valeurs assimilées		128 279	54 215
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	3 883	5 748
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	2 701	33 045
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>294 000</b>	<b>197 042</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(79 236)	(61 059)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>214 764</b>	<b>135 983</b>
<b>Autres charges</b>	13	(13 407)	(12 271)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>201 357</b>	<b>123 712</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(9 893)	(2 151)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>191 464</b>	<b>121 561</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9 893	2 151
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		148 275	10 852
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		311 897	222 454
Frais de négociation de titres		(17 065)	(25 427)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>644 464</b>	<b>331 591</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>644 464</u>	<u>331 591</u>
Résultat d'exploitation	201 357	123 712
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	148 275	10 852
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	311 897	222 454
Frais de négociation de titres	(17 065)	(25 427)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(117 821)</u>	<u>(172 410)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(531 427)</u>	<u>(241 044)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	2 694 813	1 296 722
- Régularisation des sommes non distribuables	196 898	53 165
- Régularisation des sommes distribuables	85 982	23 711
<b>Rachats</b>		
- Capital	(3 190 274)	(1 528 164)
- Régularisation des sommes non distribuables	(219 220)	(56 244)
- Régularisation des sommes distribuables	(99 626)	(30 234)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(4 784)</b></u>	<u><b>(81 863)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	5 529 490	5 611 353
En fin d'exercice	5 524 706	5 529 490
<b>NOMBRE de PARTS</b>		
En début d'exercice	30 507	31 864
En fin d'exercice	27 712	30 507
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>199,362</b></u>	<u><b>181,253</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>12,19%</b></u>	<u><b>6,07%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC EPARGNANT FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le

cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.7-Opérations de pensions livrées**

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 3.833.696 et se détaille ainsi :

		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>1 613 492</b>	<b>1 763 113</b>	<b>31,91%</b>
TN0003400058	AMEN BANK	4 200	108 952	151 570	2,74%
TN0003600350	ATB	50 000	131 388	139 050	2,52%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	2 000	100 804	102 810	1,86%
TN0001800457	BIAT	1 144	88 957	107 283	1,94%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	65 000	148 315	139 945	2,53%
TN0007570013	EURO CYCLES	50	957	588	0,01%
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	20 000	126 000	148 000	2,68%
TN0007530017	ONE TECH	25 000	203 000	232 625	4,21%
TN0007610017	S.A.H	15 000	127 060	151 755	2,75%
TN0001100254	SFBT	18 000	202 633	209 736	3,80%
TN0007630015	SOTIPAPIER	11 500	60 055	62 399	1,13%
TN0006560015	SOTUVER	15 000	186 512	190 380	3,45%
TN0007720014	UNIMED	18 000	128 859	126 972	2,30%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>243 268</b>	<b>273 364</b>	<b>4,95%</b>
TNV17Y8KWSO9	AMEN SELECTION FCP	985	99 980	102 899	1,86%
TN5WT7JT2HW3	MAC EQUILBRE	840	143 288	170 465	3,09%
	<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>1 729 700</b>	<b>1 797 219</b>	<b>32,53%</b>
	<b>Obligations de sociétés</b>		<b>479 700</b>	<b>502 859</b>	<b>9,10%</b>
TNR3ZRJWC984	- AB SUB23-2 7 ANS TMM+2.4% D	297	29 700	30 119	0,55%
TN0002601011	EO STB 2008/1	12 500	450 000	472 740	8,56%
	<b>Emprunt national</b>		<b>1 250 000</b>	<b>1 294 360</b>	<b>23,43%</b>
TN0008000838	EMPRUNT NAT T1 2021-CAT-B	12 500	1 250 000	1 294 360	23,43%
	<b>TOTAL</b>		<b>3 586 460</b>	<b>3 833 696</b>	<b>69,39%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>68,91%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2023</u></b>	<b>4 046 902</b>	<b>69 416</b>	<b>31 442</b>	<b>4 147 760</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions cotées	2 242 439			2 242 439	
Titres OPCVM	4 485 906			4 485 906	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Cession actions cotées	(2 627 635)			(2 627 635)	259 379
Annuités et cessions des obligations de sociétés	(50 000)			(50 000)	
Cession Titres OPCVM	(4 511 152)			(4 511 152)	52 518
<b>* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u></b>					
Actions cotées			129 802	129 802	
Titres OPCVM			18 473	18 473	
<b>* <u>Variation des intérêts courus</u></b>					
		(1 897)		(1 897)	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2024</u></b>	<b>3 586 460</b>	<b>67 519</b>	<b>179 717</b>	<b>3 833 696</b>	<b>311 897</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 1.000.151, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Période	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	<b>Certificats de dépôt</b>		<b>498 838</b>	<b>499 418</b>	<b>9,04%</b>
TNA0MA1O25J7	Certificat de dépôt BTL 06-01-2025 (au taux de 10,49%)	10 jours	498 838	499 418	9,04%
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>500 000</b>	<b>500 733</b>	<b>9,06%</b>
	Pension livrée ATB au 06/01/2025 à 8,99% (489 BTA Décembre 2028)		500 000	500 733	9,06%
	<b>TOTAL</b>		<b>998 838</b>	<b>1 000 151</b>	<b>18,10%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>17,98%</b>

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à D : 32.198, contre D : 13.686 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	12 192	12 108
Rémunération variable du gestionnaire	18 430	-
Rémunération du dépositaire	1 576	1 578
<b>Total</b>	<b><u>32 198</u></b>	<b><u>13 686</u></b>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 6.628, contre D : 44.253 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance du CMF	468	469
Retenue à la source	498	502
Rémunération du CAC	5 662	6 011
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	37 271
<b>Total</b>	<b><u>6 628</u></b>	<b><u>44 253</u></b>

## Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31 décembre 2023

Montant	5 407 899
Nombre de parts	30 507
Nombre de copropriétaires	65

### Souscriptions réalisées

Montant	2 694 813
Nombre de parts émises	15 202
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

### Rachats effectués

Montant	(3 190 274)
Nombre de parts rachetées	(17 997)
Nombre de copropriétaires sortants	(4)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	148 275
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	311 897
Régularisation des sommes non distribuables	(22 322)
Frais de négociation de titres	(17 065)

### Capital au 31 décembre 2024

Montant	5 333 223
Nombre de parts	27 712
Nombre de copropriétaires	62

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 287.416, contre D : 158.249 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	108 953	71 036
des titres OPCVM	50 184	32 998
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations de sociétés	39 918	6 733
intérêts des BTA et emprunt national	88 361	47 482
<b>TOTAL</b>	<b>287 416</b>	<b>158 249</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 3.883, contre D : 5.748 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Intérêts des certificats de dépôts	580	-
Intérêts des dépôts à vue	3 303	5 748
<b>TOTAL</b>	<b>3 883</b>	<b>5 748</b>

**Note 11 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 2.701, contre D : 33.045 au 31/12/2023 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 79.236, contre un solde de D : 61.059 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	53 005	53 217
Rémunération variable du gestionnaire	18 430	-
Rémunération du dépositaire	7 801	7 842
<b>Total</b>	<u><b>79 236</b></u>	<u><b>61 059</b></u>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 13.407, contre un solde de D : 12.271 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du CAC	7 534	6 261
Redevance du CMF	5 553	5 590
Services bancaires et assimilés	92	283
Autres	228	137
<b>Total</b>	<u><b>13 407</b></u>	<u><b>12 271</b></u>

**Note 14 : Autres informations****14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	10,609	6,459	8,055	6,196	6,039
Charges de gestion des placements	(2,859)	(2,001)	(1,922)	(1,936)	(1,950)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>7,750</b>	<b>4,457</b>	<b>6,133</b>	<b>4,259</b>	<b>4,089</b>
Autres charges	(0,484)	(0,402)	(0,449)	(0,414)	(0,409)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>7,266</b>	<b>4,055</b>	<b>5,684</b>	<b>3,845</b>	<b>3,681</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,357)	(0,071)	(0,135)	(0,149)	(0,282)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>6,909</b>	<b>3,985</b>	<b>5,549</b>	<b>3,696</b>	<b>3,399</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	5,351	0,356	(4,704)	(1,427)	5,447
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	11,255	7,292	10,182	4,332	1,431
Frais de négociation de titres	(0,616)	(0,833)	(0,896)	(0,623)	(1,112)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>15,990</b>	<b>6,814</b>	<b>4,582</b>	<b>2,282</b>	<b>5,767</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>23,256</b>	<b>10,869</b>	<b>10,266</b>	<b>6,127</b>	<b>9,447</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>15,990</b>	<b>6,814</b>	<b>4,582</b>	<b>2,282</b>	<b>5,767</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,805)	(0,101)	(0,022)	(0,307)	0,990
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>15,184</b>	<b>6,713</b>	<b>4,560</b>	<b>1,975</b>	<b>6,756</b>
Distribution de dividendes	3,985	5,548	3,696	3,399	4,376
Valeur liquidative	199,362	181,253	176,103	169,690	167,419
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,50%	1,12%	1,11%	1,15%	1,19%
Autres charges / actif net moyen	0,25%	0,23%	0,26%	0,25%	0,25%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,63%	2,23%	3,21%	2,19%	2,07%

## **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de «MAC EPARGNANT FCP» est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été portée à 0,8% l'an conformément à la décision du conseil d'administration du 30 avril 2018 et ce à partir du 1 Juin 2018.

- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+2%. Cette commission de performance qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

### **Rémunération du dépositaire :**

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes. A compter du 25 mai 2017, le dépositaire perçoit une commission de Clearing de 1.000 dinars hors taxes par an.

### **Rémunération des distributeurs :**

MAC-SA et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP. La commission de distribution revenant à QNB Tunisia est supportée par le gestionnaire. QNB TUNISIA assure la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP depuis le 25 mai 2017.

**MAC CROISSANCE FCP**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.847.108 un actif net de D : 2.830.300 et un bénéfice de D : 321.096.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Paragraphe d'observation***

- Les emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émission par appel public à l'épargne et les bons de trésor assimilables représentent à la clôture de l'exercice 13,31% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 25% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons

acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Said MALLEK**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>2 071 134</u>	<u>1 894 976</u>
Actions et droits rattachés		1 567 623	1 318 087
Obligations et valeurs assimilées		378 982	459 040
Titres OPCVM		124 529	117 849
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>773 925</u>	<u>614 802</u>
Placements Monétaires	5	270 396	200 302
Disponibilités		503 529	414 500
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>2 049</u>	<u>42 990</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>2 847 108</b></u>	<u><b>2 552 768</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	11 579	8 521
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	5 229	3 070
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>16 808</b></u>	<u><b>11 591</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	2 773 761	2 517 697
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	6
Sommes distribuables de l'exercice		56 536	23 474
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>2 830 300</b></u>	<u><b>2 541 177</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>2 847 108</b></u>	<u><b>2 552 768</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	98 293	47 908
Dividendes	f	68 446	46 287
Revenus des obligations et valeurs assimilées		29 847	1 621
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	2 234	3 354
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	1 724	11 965
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		102 251	63 227
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(37 470)	(33 831)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		64 781	29 396
<b>Autres charges</b>	13	(8 233)	(5 787)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		56 548	23 609
Régularisation du résultat d'exploitation		(12)	(135)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		56 536	23 474
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12	135
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		97 954	26 702
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		176 041	27 591
Frais de négociation de titres		(9 447)	(9 424)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>321 096</b>	<b>68 478</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>321 096</u>	<u>68 478</u>
Résultat d'exploitation	56 548	23 609
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	97 954	26 702
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	176 041	27 591
Frais de négociation de titres	(9 447)	(9 424)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(23 396)</u>	<u>(28 335)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(8 577)</u>	<u>(19 992)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	1 923 629	-
- Régularisation des sommes non distribuables	199 473	-
- Régularisation des sommes distribuables	43 406	-
<b>Rachats</b>		
- Capital	(1 932 236)	(19 408)
- Régularisation des sommes non distribuables	(199 350)	(427)
- Régularisation des sommes distribuables	(43 499)	(157)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>289 123</b></u>	<u><b>20 151</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	2 541 177	2 521 026
En fin d'exercice	2 830 300	2 541 177
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	12 871	12 972
En fin d'exercice	12 827	12 871
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>220,652</b></u>	<u><b>197,434</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>12,68%</b></u>	<u><b>2,72%</b></u>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### *3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

### 3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC CROISSANCE FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### 3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.7- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 2.071.134 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>1 473 092</b>	<b>1 567 623</b>	<b>55,39%</b>
TN0003400058	AMEN BANK	6 000	156 680	216 527	7,65%
TN0003600350	ATB	60 500	206 818	168 251	5,94%
TN0001800457	BIAT	1 144	94 574	107 283	3,79%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	100 000	226 150	215 300	7,61%
TN0007570013	EURO CYCLES	2 000	23 377	23 526	0,83%
TN0007530017	ONE TECH	20 000	166 800	186 100	6,58%
TN0007610017	S.A.H	20 000	171 811	202 340	7,15%
TN0001100254	SFBT	15 000	180 412	174 780	6,18%
TN0007630015	SOTIPAPIER	20 000	92 899	108 520	3,83%
TN0006560015	SOTUVER	13 000	153 571	164 996	5,83%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>115 649</b>	<b>124 529</b>	<b>4,40%</b>
TNV17Y8KWSO9	AMEN SELECTION FCP	886	89 932	92 557	3,27%
TNS8U42IOSV8	FCP VIVEO	225	25 717	31 972	1,13%
	<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>359 400</b>	<b>378 982</b>	<b>13,39%</b>
	<b>Obligations de sociétés</b>		<b>359 400</b>	<b>378 982</b>	<b>13,39%</b>
TN0002601011	ÉO STB 2008/1	5 500	198 000	208 006	7,35%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	2 690	161 400	170 976	6,04%
	<b>TOTAL</b>		<b>1 948 141</b>	<b>2 071 134</b>	<b>73,18%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actif</b>				<b>72,75%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2023</u></b>	<b>1 865 678</b>	<b>23 840</b>	<b>5 458</b>	<b>1 894 976</b>	
<b><u>* Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions cotées	1 453 528			1 453 528	
Titres OPCVM	2 728 930			2 728 930	
<b><u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Cession actions cotées	(1 295 265)			(1 295 265)	146 321
Cession titres OPCVM	(2 728 930)			(2 728 930)	29 720
Annuités et cession obligations des sociétés	(75 800)			(75 800)	
<b><u>* Variation des plus (ou moins) values latentes</u></b>					
Actions cotées			91 274	91 274	
Titres OPCVM			6 680	6 680	
<b><u>* Variation des intérêts courus</u></b>					
		(4 258)		(4 258)	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2024</u></b>	<b>1 948 141</b>	<b>19 582</b>	<b>103 412</b>	<b>2 071 134</b>	<b>176 041</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 270.396, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>270 000</b>	<b>270 396</b>	<b>9,55%</b>
Pension Livrée ATB au 06/01/2025 (au taux de 8,99%) 265 BTA 7,5% Décembre 2028	270 000	270 396	9,55%
<b>TOTAL</b>	<b>270 000</b>	<b>270 396</b>	<b>9,55%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>9,50%</b>

#### Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 11.579, contre un solde de D : 8.521 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	8 536	7 740
Rémunération variable du gestionnaire	2 187	-
Rémunération du dépositaire	856	781
<b>Total</b>	<u><b>11 579</b></u>	<u><b>8 521</b></u>

#### Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 5.229, contre un solde de D : 3.070 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance CMF	240	215
Rémunération du CAC	2 755	2 776
Retenue à la source	2 234	79
<b>Total</b>	<u><b>5 229</b></u>	<u><b>3 070</b></u>

## Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2023

Montant	2 517 697
Nombre de parts	12 871
Nombre de copropriétaires	21

### Souscriptions réalisées

Montant	1 923 629
Nombre de parts émises	9 834
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

### Rachats effectués

Montant	(1 932 236)
Nombre de parts rachetées	(9 878)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	97 954
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	176 041
Régularisation des sommes non distribuables	123
Frais de négociation de titres	(9 447)

### Capital au 31-12-2024

Montant	2 773 761
Nombre de parts	12 827
Nombre de copropriétaires	20

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 98.293, contre un solde de D : 47.908 au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b><u>Dividendes</u></b>	<b>68 446</b>	<b>46 287</b>
-		
Des actions admises à la cote	46 604	41 144
Des titres OPCVM	21 842	5 143
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>	<b>29 847</b>	<b>1 621</b>
Intérêts des obligations de sociétés	29 847	1 621
<b>TOTAL</b>	<b>98 293</b>	<b>47 908</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 2.234 contre D : 3.354 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Intérêts des dépôts à vue	2 234	3 354
<b>TOTAL</b>	<b>2 234</b>	<b>3 354</b>

**Note 11 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 1.724, contre D : 11.965 au 31/12/2023 et représente les intérêts au titre des opérations de prises en pensions.

## Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 37.470, contre un solde de D : 33.831 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	32 075	30 755
Rémunération variable du gestionnaire	2 187	-
Rémunération du dépositaire	3 208	3 076
<b>Total</b>	<u>37 470</u>	<u>33 831</u>

## Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 8.233, contre un solde de D : 5.787 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du CAC	5 151	2 895
Redevance du CMF	2 695	2 584
Services bancaires et assimilés	151	212
Autres	236	96
<b>Total</b>	<u>8 233</u>	<u>5 787</u>

**Note 14 : Autres informations****14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	7,972	4,912	5,056	4,382	5,671
Charges de gestion des placements	(2,921)	(2,628)	(2,377)	(2,537)	(2,388)
<b>Revenus nets des placements</b>	<u>5,050</u>	<u>2,284</u>	<u>2,679</u>	<u>1,845</u>	<u>3,284</u>
Autres charges	(0,642)	(0,450)	(0,600)	(0,582)	(0,718)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u>4,409</u>	<u>1,834</u>	<u>2,080</u>	<u>1,263</u>	<u>2,566</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,001)	(0,010)	0,106	(0,009)	(0,005)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u>4,408</u>	<u>1,824</u>	<u>2,186</u>	<u>1,254</u>	<u>2,561</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7,637	2,075	0,019	(12,663)	18,080
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13,724	2,144	6,359	12,075	(18,835)
Frais de négociation de titres	(0,736)	(0,732)	(0,941)	(0,449)	(1,221)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<u>20,624</u>	<u>3,486</u>	<u>5,437</u>	<u>(1,037)</u>	<u>(1,976)</u>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<u>25,033</u>	<u>5,320</u>	<u>7,517</u>	<u>0,226</u>	<u>0,590</u>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<u>20,624</u>	<u>3,486</u>	<u>5,437</u>	<u>(1,037)</u>	<u>(1,386)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,010	(0,033)	0,386	(0,014)	0,012
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<u>20,634</u>	<u>3,453</u>	<u>5,823</u>	<u>(1,051)</u>	<u>(1,374)</u>
Distribution de dividendes	<u>1,824</u>	<u>2,186</u>	<u>1,253</u>	<u>2,561</u>	<u>4,092</u>
Valeur liquidative	220,652	197,434	194,344	187,588	189,947
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,40%	1,34%	1,24%	1,34%	1,25%
Autres charges / actif net moyen	0,31%	0,23%	0,31%	0,31%	0,37%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,11%	0,93%	1,14%	0,66%	1,34%

#### **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.

- Une commission de surperformance si MAC CROISSANCE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+4. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

# MAC EPARGNE ACTIONS FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 1.299.006, un actif net de D : 1.287.247 et un bénéfice de D : 210.701.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP », au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>1 108 396</u>	<u>1 369 194</u>
Actions, et droits rattachés		1 108 396	1 369 194
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>188 982</u>	<u>297 152</u>
Disponibilités		188 982	297 152
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>1 628</u>	<u>1 270</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>1 299 006</b></u>	<u><b>1 667 616</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	9 692	5 755
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	2 067	8 782
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>11 759</b></u>	<u><b>14 537</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	7	1 260 788	1 634 662
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		41	18
Sommes distribuables de l'exercice		26 418	18 399
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>1 287 247</b></u>	<u><b>1 653 079</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>1 299 006</b></u>	<u><b>1 667 616</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	8	55 653	43 379
Dividendes		55 653	43 379
<b>Revenus des placements monétaires</b>	9	4 014	5 042
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		59 667	48 421
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(21 938)	(23 525)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		37 729	24 896
<b>Autres charges</b>	11	(5 578)	(4 086)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		32 151	20 810
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 733)	(2 411)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		26 418	18 399
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 733	2 411
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		10 479	73 090
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		180 681	59 282
Frais de négociation de titres		(12 610)	(16 093)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		210 701	137 089

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<u>210 701</u>	<u>137 089</u>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	32 151	20 810
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 479	73 090
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	180 681	59 282
Frais de négociation de titres	(12 610)	(16 093)
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<u>(13 054)</u>	<u>(17 856)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(563 479)</u>	<u>(405 575)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	412 087	299 652
- Régularisation des sommes non distribuables	64 402	10 805
- Régularisation des sommes distribuables	9 432	2 850
<b>Rachats</b>		
- Capital	(969 719)	(684 154)
- Régularisation des sommes non distribuables	(59 194)	(27 714)
- Régularisation des sommes distribuables	(20 487)	(7 014)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(365 832)</b></u>	<u><b>(286 342)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	1 653 079	1 939 421
En fin d'exercice	1 287 247	1 653 079
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	65 322	81 681
En fin d'exercice	43 039	65 322
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>29,909</b></u>	<u><b>25,307</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>19,30%</b></u>	<u><b>7,59%</b></u>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la Société « AMEN BANK » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 24 Février 2009.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 13 juillet 2009.

Le conseil d'administration de « Mac SA » gestionnaire de « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » réuni le 02 Mai 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de D : 100 à D : 10 et ce à partir du 02 janvier 2013.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'« AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

#### **3.3-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 1.108.396 et se détaille ainsi :

		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
<b>Actions, &amp; droits rattachés</b>			<b>1 067 969</b>	<b>1 108 396</b>	<b>86,11%</b>
TNDKJ8O68X14	ASSURANCES MAGHREBIA VIE	7 500	46 500	46 125	3,58%
TN0003600350	ATB	40 000	122 457	111 240	8,64%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	40 000	84 000	86 120	6,69%
TN0007570013	EURO CYCLES	6 000	72 389	70 578	5,48%
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	15 500	97 650	114 700	8,91%
TN0007530017	ONE TECH	12 000	97 440	111 660	8,67%
TN0007610017	S.A.H	8 700	77 493	88 018	6,84%
TN0001100254	SFBT	8 000	96 115	93 216	7,24%
TN0007630015	SOTIPAPIER	15 000	72 832	81 390	6,32%
TN0006560015	SOTUVER	8 250	100 650	104 709	8,13%
TN0007270010	TPR	15 000	92 250	94 830	7,37%
TN0007720014	UNIMED	15 000	108 193	105 810	8,22%
<b>TOTAL</b>			<b>1 067 969</b>	<b>1 108 396</b>	<b>86,11%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2023</u></b>	<b>1 339 246</b>	<b>29 948</b>	<b>1 369 194</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>				
Actions cotées	1 601 023		1 601 023	
<b>* <u>Cessions de l'exercice</u></b>				
Actions cotées	(1 872 300)		(1 872 300)	180 681
<b>* <u>Variation des plus (ou moins)</u> <u>values latentes</u></b>				
Actions cotées		10 479	10 479	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2024</u></b>	<b>1 067 969</b>	<b>40 427</b>	<b>1 108 396</b>	<b>180 681</b>

### Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 9.692, contre D : 5.755, au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	4 007	5 264
Rémunération variable du gestionnaire	5 323	-
Rémunération du dépositaire	362	491
<b>Total</b>	<u><b>9 692</b></u>	<u><b>5 755</b></u>

### Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 2.067, contre D : 8.782, à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du CAC	1 178	1 901
Redevance du CMF	109	140
Retenue à la source	36	2
Autres	744	437
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	6 302
<b>Total</b>	<u><b>2 067</b></u>	<u><b>8 782</b></u>

## Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2023

Montant	1 634 662
Nombre de parts	65 322
Nombre de copropriétaires	87

### Souscriptions réalisées

Montant	412 087
Nombre de parts émises	16 467
Nombre de copropriétaires nouveaux	13

### Rachats effectués

Montant	-969 719
Nombre de parts rachetées	-38 750
Nombre de copropriétaires sortants	-37

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 479
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	180 681
Régularisation des sommes non distribuables	5 208
Frais de négociation de titres	-12 610

### Capital au 31-12-2024

Montant	1 260 788
Nombre de parts	43 039
Nombre de copropriétaires	63

### Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 55.653, contre D : 43.379, au 31 décembre 2023 et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions admises à la cote.

### Note 9 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 4.014, contre D : 5.042, au 31 décembre 2023 et englobent les intérêts des dépôts à vue.

### Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2024 à D : 21.938, contre D : 23.525, au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	15 105	21 386
Rémunération variable du gestionnaire	5 323	-
Rémunération du dépositaire	1 510	2 139
<b>Total</b>	<u><b>21 938</b></u>	<u><b>23 525</b></u>

### Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 5.578, contre D : 4.086, au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du CAC	3 903	2 012
Redevance du CMF	1 269	1 797
Services bancaires et assimilés	166	140
Autres	240	137
<b>Total</b>	<u><b>5 578</b></u>	<u><b>4 086</b></u>

## **Note 12 : Autres informations**

### **12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	1,386	0,741	0,656	0,585	0,495
Charges de gestion des placements	(0,510)	(0,360)	(0,318)	(0,311)	(0,305)
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>0,877</b>	<b>0,381</b>	<b>0,338</b>	<b>0,274</b>	<b>0,190</b>
Autres charges	(0,130)	(0,063)	(0,093)	(0,089)	(0,047)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,747</b>	<b>0,319</b>	<b>0,245</b>	<b>0,185</b>	<b>0,143</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,133)	(0,037)	(0,004)	0,005	(0,016)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,614</b>	<b>0,282</b>	<b>0,240</b>	<b>0,190</b>	<b>0,127</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	0,243	1,119	0,071	(1,078)	1,558
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4,198	0,908	1,081	0,423	(1,046)
Frais de négociation de titres	(0,293)	(0,246)	(0,191)	(0,136)	(0,280)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>4,149</b>	<b>1,780</b>	<b>0,961</b>	<b>(0,791)</b>	<b>0,232</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,896</b>	<b>2,099</b>	<b>1,206</b>	<b>(0,606)</b>	<b>0,375</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>4,149</b>	<b>1,780</b>	<b>0,961</b>	<b>(0,791)</b>	<b>0,232</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,121	(0,259)	(0,038)	0,026	(0,078)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>4,270</b>	<b>1,521</b>	<b>0,923</b>	<b>(0,765)</b>	<b>0,155</b>
Distribution de dividendes	0,281	0,240	0,190	0,127	0,213
Valeur liquidative	29,909	25,307	23,744	22,771	23,472
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,85%	1,47%	1,35%	1,35%	1,30%
Autres charges / actif net moyen	0,47%	0,26%	0,40%	0,39%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,22%	1,15%	1,02%	0,82%	0,54%

## **12.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "MAC EPARGNE ACTIONS FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.

- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé de 15%. Cette commission de surperformance fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.

## MAC EQUILIBRE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

#### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

##### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.585.602, un actif net de D : 2.574.599 et un bénéfice de D : 253.579.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### ***Paragraphe d'observation***

Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 31,87% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 45% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

##### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Said MALLEK**

## BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	<u>1 841 142</u>	<u>1 733 709</u>
Actions et droits rattachés		898 851	882 554
Obligations et valeurs assimilées		824 031	738 492
Titres OPCVM		118 260	112 663
Placements monétaires et disponibilités		<u>743 094</u>	<u>711 865</u>
Placements monétaires	5	250 366	200 302
Disponibilités		492 728	511 563
Créances d'exploitation	6	<u>1 365</u>	<u>6 815</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>2 585 602</u></b>	<b><u>2 452 389</u></b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	7	8 158	7 507
Autres créditeurs divers	8	2 845	51 075
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>11 003</u></b>	<b><u>58 582</u></b>
<b>ACTIF NET</b>			
Capital	9	2 510 893	2 351 113
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	2
Sommes distribuables de l'exercice		63 703	42 692
<b>ACTIF NET</b>		<b><u>2 574 599</u></b>	<b><u>2 393 807</u></b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b><u>2 585 602</u></b>	<b><u>2 452 389</u></b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	101 759	65 989
Dividendes		52 756	45 704
Revenus des obligations et valeurs assimilées		49 003	20 285
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	2 175	3 163
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	1 694	10 099
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>105 628</b>	<b>79 251</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(32 844)	(31 278)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>72 784</b>	<b>47 973</b>
<b>Autres charges</b>	14	(8 342)	(5 281)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>64 442</b>	<b>42 692</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(739)	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>63 703</b>	<b>42 692</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		739	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		66 435	8 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		129 017	57 107
Frais de négociation de titres		(6 315)	(6 683)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>253 579</b>	<b>101 462</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>253 579</u>	<u>101 462</u>
Résultat d'exploitation	64 442	42 692
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	66 435	8 346
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	129 017	57 107
Frais de négociation de titres	(6 315)	(6 683)
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<u>(42 691)</u>	<u>(26 563)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(30 096)</u>	<u>-</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	1 005 183	-
- Régularisation des sommes non distribuables	57 660	-
- Régularisation des sommes distribuables	17 405	-
<b>Rachats</b>		
- Capital	(1 032 325)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(59 875)	-
- Régularisation des sommes distribuables	(18 144)	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>180 792</b></u>	<u><b>74 899</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	2 393 807	2 318 908
En fin d'exercice	2 574 599	2 393 807
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	12 820	12 820
En fin d'exercice	12 672	12 820
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>203,172</b></u>	<u><b>186,724</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>10,59%</b></u>	<u><b>4,38%</b></u>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC EQUIBILRE FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.7-Opérations de pensions livrées**

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 1.841.142 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>814 907</b>	<b>898 851</b>	<b>34,91%</b>
TN0003400058	AMEN BANK	3 900	89 753	140 743	5,47%
TN0003600350	ATB	53 005	150 953	147 407	5,73%
TN0001800457	BIAT	864	75 701	81 025	3,15%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	61 500	139 245	132 410	5,14%
TN0007530017	ONE TECH	13 500	114 519	125 618	4,88%
TN0007610017	S.A.H	15 000	131 936	151 755	5,89%
TN0001100254	SFBT	5 400	64 840	62 921	2,44%
TN0007630015	SOTIPAPIER	10 500	47 961	56 973	2,21%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>114 950</b>	<b>118 260</b>	<b>4,59%</b>
TNV17Y8KWSO9	AMEN SELECTION FCP	591	59 988	61 739	2,40%
TNS8JU42IOSV8	FCP VIVEO	359	50 002	51 013	1,98%
TNN9MGH5YJU6	MAC COISSAANCE	25	4 960	5 508	0,21%
	<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>794 060</b>	<b>824 031</b>	<b>32,01%</b>
	<b>Emprunt National</b>		<b>434 660</b>	<b>445 049</b>	<b>17,29%</b>
TN0008000838	EMP NAT T1 2021-CAT-B	2 700	270 000	279 582	10,86%
TNGVARQJO7Y7	EMP NAT T-4 2023 -A 9.75% TF	1	10	10	0,00%
TNGVARQJO7Y7	EMP NAT T-4 2023 -A 9.75% TF	16 465	164 650	165 458	6,43%
	<b>Obligations de sociétés</b>		<b>359 400</b>	<b>378 982</b>	<b>14,72%</b>
TN0002601011	EO STB 2008/1	5 500	198 000	208 006	8,08%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	2 690	161 400	170 976	6,64%
	<b>TOTAL</b>		<b>1 723 917</b>	<b>1 841 142</b>	<b>71,51%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>71,21%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	1 679 597	33 292	20 820	1 733 709	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions cotées	901 917			901 917	
Titres OPCVM	2 701 045			2 701 045	
Emprunt national	164 660			164 660	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Cession des actions cotées	(946 457)			(946 457)	102 556
Cession titres OPCVM	(2 701 045)			(2 701 045)	26 461
Annuités et cession obligations des sociétés	(75 800)			(75 800)	
<b>* Variation des plus ou moins values latentes</b>					
Actions cotées			60 838	60 838	
Titres OPCVM			5 597	5 597	
<b>* Variation des intérêts courus</b>					
		(3 322)		(3 322)	
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>	1 723 917	29 971	87 255	1 841 142	129 017

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 250.366, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	250 000	250 366	9,72%
Pension Livrée ATB au 06/01/2025 (au taux de 8,99%) 245 BTA 7,5% Décembre 2028	250 000	250 366	9,72%
<b>TOTAL</b>	250 000	250 366	9,72%
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			9,68%

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 1.365, contre un solde de D : 6.815 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	184	5 633
Autres	1 182	1 182
<b>Total</b>	<u>1 365</u>	<u>6 815</u>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 8.158, contre un solde de D : 7.507 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	7 603	7 008
Rémunération du dépositaire	555	499
<b>Total</b>	<u>8 158</u>	<u>7 507</u>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 2.845, contre un solde de D : 51.075 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance du CMF	220	203
Retenue à la source	77	74
Rémunération du CAC	2 547	2 674
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	48 124
<b>Total</b>	<u>2 845</u>	<u>51 075</u>

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2023

Montant	2 351 113
Nombre de parts émises	12 820
Nombre de copropriétaires	12

### Souscriptions réalisées

Montant	1 005 183
Nombre de parts émises	5 481
Nombre de copropriétaires nouveaux	82

### Rachats effectués

Montant	(1 032 325)
Nombre de parts rachetées	(5 629)
Nombre de copropriétaires sortants	(28)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	66 435
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	129 017
Régularisation des sommes non distribuables	(2 215)
Frais de négociation de titres	(6 315)

### Capital au 31-12-2024

Montant	2 510 893
Nombre de parts	12 672
Nombre de copropriétaires	66

#### Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 101.759 contre D : 65.989 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	2024	2023
<b>Dividendes</b>		
des actions admises à la cote	28 958	41 447
des titres OPCVM	23 799	4 257
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>		
intérêts des obligations de sociétés	49 003	20 285
<b>TOTAL</b>	<b>101 759</b>	<b>65 989</b>

#### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 2.175, contre D : 3.163 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	2024	2023
Intérêts des dépôts à vue	2 175	3 163
<b>TOTAL</b>	<b>2 175</b>	<b>3 163</b>

#### Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 1.694, contre un solde de D : 10.099 au 31/12/2023 et représente les intérêts au titre des opérations de prises en pensions.

#### Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 32.844, contre un solde de D : 31.278 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	29 858	28 435
Rémunération du dépositaire	2 986	2 843
<b>Total</b>	<u>32 844</u>	<u>31 278</u>

#### Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 8.342, contre un solde de D : 5.281 au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du CAC	5 062	2 676
Redevance du CMF	2 509	2 389
Services bancaires et assimilés	547	130
Autres	224	86
<b>Total</b>	<u>8 342</u>	<u>5 281</u>

## Note 15 : Autres informations

### *15.1. Données par part et ratios pertinents*

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	8,336	6,182	5,168	5,904	5,853
Charges de gestion des placements	(2,592)	(2,440)	(2,363)	(2,406)	(2,331)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>5,744</b>	<b>3,742</b>	<b>2,806</b>	<b>3,497</b>	<b>3,522</b>
Autres charges	(0,658)	(0,412)	(0,683)	(0,552)	(0,668)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>5,085</b>	<b>3,330</b>	<b>2,122</b>	<b>2,945</b>	<b>2,854</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,058)	-	(0,051)	(0,114)	(0,104)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,027</b>	<b>3,330</b>	<b>2,071</b>	<b>2,831</b>	<b>2,750</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	5,243	0,651	0,860	(2,580)	6,418
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	10,181	4,455	7,480	2,759	11,219
Frais de négociation de titre	(0,498)	(0,521)	(0,753)	(0,468)	(0,977)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>14,926</b>	<b>4,584</b>	<b>7,587</b>	<b>(0,289)</b>	<b>(5,777)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>20,011</b>	<b>7,914</b>	<b>9,709</b>	<b>2,656</b>	<b>2,923</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>14,926</b>	<b>4,584</b>	<b>7,587</b>	<b>(0,289)</b>	<b>(5,777)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,175	-	0,058	(0,152)	0,233
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>14,751</b>	<b>4,584</b>	<b>7,645</b>	<b>(0,441)</b>	<b>(5,545)</b>
Distribution de Dividendes	3,330	2,072	2,831	2,750	3,543
Valeur liquidative	203,172	186,724	180,882	173,997	174,357
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,33%	1,33%	1,33%	1,38%	1,31%
Autres charges / actif net moyen	0,34%	0,22%	0,39%	0,32%	0,38%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,58%	1,81%	1,17%	1,63%	1,55%